

RW/933/2024/3250/11984/3

Lot 3

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol. - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. - La circulation des engins se fera exclusivement sur les cloisonnements où ils sont présents. - Les bois seront coupés, ébranchés, débardés directement présence obligatoire d'une ébrancheuse, d'une débardeuse et d'un bucheron de façon à préserver la régénération naturelle." - Mesure au compas - Cubage Hauteur/décroissance

Nombre d'arbres total	597	--
Volume grumes	692,716	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	692,716	m ³
Cube moyen	1 160	dm ³
Circonférence moyenne	115,469	cm
Surface de coupe	18,222	ha
Contact	SACRE Alexandre, 0476/76 14 62	--
Triage	Triage D'houffalize	--
Propriétaire	Houffalize Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	FORIRE AUX 2 EAUX	--
Vente	Vente du Cantonement de Vielsalm Vendredi 08 novembre 2024 Adresse non fournie	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Epicéa Amélioration Normal Normal		Epicéa Amélioration Scolyté Sec Rx Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
45	1		-	
55	6	1,333	-	
65	13	3,991	-	
75	27		-	
85	52	41,101	-	
95	73		-	
105	89		1	
115	81	230,161	-	0,935
125	78		1	
135	68		1	
145	49	289,614	-	2,771
155	35		-	
165	9		-	
175	7	105,763	-	
185	4		-	
195	1	13,656	-	
205	1	3,391	-	
Total grumes	594	689,010	3	3,706
Houppiers/Taillis	-		-	